

BERTRIX Conseil communal

Mise sur rails du plan de pilotage

L'échevin Axel Istace a détaillé le futur plan de pilotage des écoles fondamentales. Aussi au programme : mobilité, marché ou location de chasse.

• **Yvon JUSSERET**

Pour aborder cette séance du conseil, l'échevin Axel Istace a détaillé quelques objectifs et les étapes du futur plan de pilotage des écoles fondamentales communales. Le chef d'école d'Assenois, Jean-François Robinet, l'a assisté pour répondre aux questions des conseillers.

Sans entrer dans les détails d'un plan qui prendra cours en septembre 2020, Axel Istace a souligné l'importance d'un tel plan dans la perspective et la lignée du Pacte d'excellence. « Chaque école va devoir établir un état des lieux avec des indicateurs chiffrés. Il pourra les comparer à d'autres établissements de même taille et ainsi apporter les éventuelles corrections à ses démarches. Il s'agit de fixer les objectifs en parallèle avec le décret et de développer ses straté-



L'échevin Axel Istace a détaillé les contours du futur plan de pilotage des écoles fondamentales.

gies pour y arriver. On rentre donc dans la troisième phase qui débutera en septembre prochain », explique Axel Istace.

Jean-François Robinet répondra lui aux conseillers notamment sur l'évaluation tous les trois ans ou signalant qu'il n'y avait pas de « sanctions à la clé » pour qui n'atteindra pas ses objectifs. Assurant aussi qu'un encadrement accompagnera chaque école dans sa démarche.

Le conseiller François se rebiffe

Ancien échevin, Roger François n'en est pas à sa première pour intervenir et tacler ses

anciens colistiers.

Ce fut encore le cas jeudi soir. Notamment en ce qui concerne l'aménagement de parking de l'emplacement de l'ancien centre culturel à la rue de la Gare. L'échevin Michel Hardy propose d'approuver le cahier des charges pour un montant de 7 000 € TVAC. Roger François replace cette dépense dans le contexte plus global de la démolition de l'ancien centre culturel, stipulant notamment une dépense supplémentaire de 90 000 € et un manque de subside.

Le bourgmestre Mathieu Rossignol s'insurge : « Pourquoi "supplémentaire" ? On ne

pouvait laisser ce chancre dans la rue de la Gare. Je te trouve un peu malhonnête car à l'époque, tu faisais partie de la commission urbaine ! » Au vote, les cinq membres du groupe minoritaire Ensemble votent contre.

On retrouvera aussi Roger François au créneau en ce qui concerne le règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public. L'échevin Axel Istace en a précisé notamment la fréquence : du 1^{er} octobre au 31 mars sur la place des Trois Fers et du 1^{er} avril au 30 septembre en alternance sur la place de la Gare et sur la place des Trois Fers. « Le montant de la redevance pour les ambulants casuels est fixé à 1,50 € par m² et par jour. Pour les commerçants abonnés, la redevance est fixée à 27 € par m² et par an. Avec un horaire de 6 h à 13 h le jeudi », avance Axel Istace. Mécontent sur plusieurs articles, Ro-

ger François suggérera notamment de varier les tarifs par trimestre ou encore de redonner l'organisation à Bertrix Initiatives. Des souhaits qui seront à chaque fois contrés par le bourgmestre qui précisera que tout est déjà passé au vote lors de l'adoption de la convention. Seul Roger François s'abstiendra lors du vote de ce règlement.

Dernier fait d'armes pour Roger François lors de la remise en location de la chasse d'Auby. Il regrette « qu'on n'ait pas agi de la sorte pour la chasse de Batté Pays à Jehonville. Nous avons perdu 1319 € pendant cinq ans », clame-t-il.

Denis Collard (majorité) s'insurge : « Je ne suis pas d'accord que c'est une perte pour la Commune. De 2012 à 2018, nous avons mené une politique cohérente dans le but de protéger les petits chasseurs de l'entité. Tu viens nous faire un procès d'intention alors que tu étais là avec nous pour défendre ce projet. » ■

VITE DIT

Accueil extrascolaire : issue favorable

Le bourgmestre Mathieu Rossignol se réjouit qu'un accord soit intervenu pour l'adhésion à l'ASBL de gestion de l'accueil extrascolaire en ce qui concerne l'école fondamentale du Rosaire.

Philippe Gotal (minorité) a longuement expliqué les raisons d'une situation déficitaire : « Auparavant, nous bénéficions de points APE qui nous ont été supprimés. Pendant trois ans, nous avons dû assumer un déficit de 40 000 €. Notamment parce que nous n'étions pas repris dans le type 2 plus bénéficiaire en subside, mais toujours insuffisant. Je signale que

l'école du Rosaire accueille aussi des enfants venant d'autres écoles les mercredis et durant les vacances scolaires. Nous avons adressé une lettre à l'ONE pour expliquer la situation. »

Vote unanime pour adhérer à l'ASBL.

Mobilité cyclable

Mathieu Rossignol a expliqué le projet de développement de la mobilité cyclable quotidienne et touristique sur le territoire après avoir rencontré les responsables d'Idélux. Un groupe de travail verra le jour pour en fixer les itinéraires. Jean-Pierre Graisse s'abstiendra au vote, regrettant que la CCATM n'ait pas été consultée.

Une estimation de 36 000 € est fixée pour le budget d'étude.

Somme que le conseiller Dominique Roiseux (minorité) trouve trop importante.

Produits de nettoyage

Les deux conseillers Écolo proposent que la Commune adopte l'usage exclusif de produits sains pour le nettoyage des locaux communaux à l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes, notamment à Namur.

Mathieu Rossignol signale à ce sujet que la Commune de Bertrix a adhéré à la Charte pour les produits responsables dans le cadre de l'écolabel européen.

UNIVERSITÉ DE NAMUR

Révéle le meilleur de toi !

PORTES OUVERTES

Samedi 14 mars 2020 de 9h à 12h30

unamur.be/rheto

BJOE00A